

PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 28 MARS 2009 A 10H00

PRESENTS : MM. FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS, CHOUANARD, GONSOLIN, SENAC, PORCERO, GOUPIL, MEI, BOULANGER.

REPRESENTE : MM. FERRIERE.

SECRETAIRE DE SEANCE: MM. PORCERO.

CONVOCAION DU : 11 Mars 2009.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 Mars 2009.

- 1) Vote des Comptes Administratifs 2008.
- 2) Vote des Comptes de Gestion 2008.
- 3) Affectation des résultats 2008.
- 4) Vote du Budget Primitif 2009.
- 5) Taux d'imposition 2009.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 Mars 2009 :

Mr SENAC souhaite faire rajouter, au sujet du Camping des Aires, qu'il estime que les dépenses d'entretien sont trop importantes et qu'il serait souhaitable de trouver des solutions afin de limiter celles-ci. Afin de valider cette demande, l'approbation du procès-verbal est reportée au prochain Conseil Municipal.

Madame Le Maire ouvre la séance et donne la parole à Mr Gérald ROUSSEL, Percepteur, pour la présentation du budget et l'affectation des résultats.

Après avoir détaillé, le Compte Administratif 2008 et la proposition de Budget 2009, le Percepteur propose un résumé de la situation de CORPS par rapport aux données départementales et nationales.

L'endettement de la Commune est en régression constante. L'extinction naturelle de la dette est située en 2022. De ce fait, la Commune retrouve progressivement des capacités de financement.

1/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Affectation du résultat CA 2008 Commune, CA 2008 Eau et Assainissement.

Pas d'affectation de résultats pour la Régie des transports.

Pas de CA du CCAS car il n'y a pas eu d'écriture en 2008.

Approbation du Compte Administratif 2008 de la Commune (Budget Principal)

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2008 dressé par Le Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Approuve le Compte Administratif 2008 de la Commune.

Vote à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif : Service Eau et Assainissement 2008

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif du service de l'Eau 2008 dressé par Le Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Approuve le Compte Administratif 2008 du service Eau et Assainissement.

Vote à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif : Service Régie des Transports 2008

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif du service Régie des Transports 2008 dressé par Le Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Approuve le Compte Administratif 2008 du service Régie des Transports.

Vote à l'unanimité.

2/ VOTE DES COMPTES DE GESTION 2008

Budget Communal : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2008

dressé par Mme RIGG et Mr GUIGUET,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2008,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécutoire du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Eau et Assainissement : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2008

dressé par Mme RIGG et Mr GUIGUET,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2008 du **Service Eau et Assainissement,**

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécutoire du budget de l'exercice 2008 de l'Eau et Assainissement en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le Compte de Gestion du service de l'Eau et Assainissement dressé pour l'exercice 2008 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Régie des Transports : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2008

dressé par Mme RIGG et Mr GUIGUET,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2008 du **Service Régie des Transports,**

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécutoire du budget de l'exercice 2008 de la Régie des Transports en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le Compte de Gestion du service de la Régie des Transports dressé pour l'exercice 2008 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 de la commune

Le Maire donne lecture du Compte Administratif 2008 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	1 279 918,05
DEPENSES	797 275,43
EXCEDENT REPORTE	0,00
RESULTAT	482 642,62

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	643 190,50
DEPENSES	570 401,91
DEFICIT REPORTE	-298 809,35
RESULTAT	-226 020,76

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les résultats de ce Compte Administratif et décide de **l'affectation des résultats suivants** :

Part affectée à l'investissement du B.P. 2009 article 1068 = 226 020,76

Part reportée au fonctionnement du B.P. 2009 ligne 002 = 256 621,86

Résultat reporté à l'investissement du B.P. 2009 ligne 001 = 226 020,76

Affectation de Résultat du Compte Administratif 2008 Budget de l'Eau et Assainissement

Le maire donne lecture du compte administratif 2008 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	127 493,24
DEPENSES	101 174,95
EXCEDENT REPORTE	0,00
RESULTAT	26 318,29

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	124 536,92
DEPENSES	229 818,62
EXCEDENT REPORTE	29 777,43
RESULTAT	-75 504,27

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les résultats de ce Compte administratif et décide de **l'affectation des résultats suivants** :

Part affectée à l'investissement du B.P. 2009 article 1068 = 26 318,29

Part reportée au fonctionnement du B.P. 2009 ligne 002 = 0,00

Résultat reporté à l'investissement du B.P. 2009 ligne 001 (dépense investissement) = 75 504

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Budget de la Commune 2009 :

Le Percepteur et Le Maire présentent le projet de Budget Primitif 2009 de la Commune.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 221 770,00€.

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 443 900,00€.

Au niveau des recettes, aucune augmentation des taux d'imposition, aucun emprunt ne sont budgétés.

Pour la section d'Investissement, les principaux travaux prévus sont :

- La Maison de Santé, les abords et Parking Maison de Santé, la 2^{ème} tranche des parkings, rénovation Salle des Fêtes (peinture + cuisine) , réfection toit Ecole Maternelle, mise au norme local chaudière Ecole, Travaux divers (Beaumets, Numérisation Plan Cimetière et Cadastre, installations de voirie, matériel et outillage...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget.

Votes :
Pour : 8
Contre : 3 (MM. SENAC, MEI, BOULANGER)
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés adopte le Budget Primitif 2009.

Mr SENAC souhaite apporter une explication sur la motivation de leur vote en précisant que le coût de la construction de la Maison de Santé a augmenté et qu'ils refusent de cautionner cette différence par rapport aux prévisions initiales.

Mr DUBOIS tient à souligner que la différence entre le projet initial et le coût réel s'explique par le fait que le montant de départ ne comportait pas l'ensemble des aménagements (intérieur, abords extérieurs...). Il était nécessaire de démarrer sur une somme afin de pouvoir faire les démarches de demandes de subventions.

Budget Eau et Assainissement 2009 :

Le Percepteur et Le Maire présentent le projet de Budget Primitif 2009 du Service Eau et Assainissement.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 262 200,00€.

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 140 300,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget.

Votes :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2009.

Budget Régie des Transports 2009 :

Le Percepteur et Le Maire présentent le projet de Budget Primitif 2009 du Service Régie des Transports.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 200 000,00€.

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 270 100,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget.

Votes :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2009.

5/ TAUX D'IMPOSITION 2009

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre du vote du budget 2009, de se prononcer sur les taux d'imposition des différentes taxes. Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition communaux et Mme Le Maire tient à souligner que la part communale n'a pas évolué depuis plusieurs années.

Après délibération, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour 2009 les taux suivants (identiques à ceux de 2008) :

- Taxe d'Habitation :	14,42%
- Taxe Foncière (bâti) :	30,87%
- Taxe Foncière (non bâti) :	100,86%
- Taxe Professionnelle :	24,67%

SOUS RESERVE D'APPROBATION